

# Règlement du processus de budget participatif de Mercier-Est

## LE PROJET

Les élu.e.s de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve sont fiers de lancer la deuxième édition du budget participatif aux résidents de leur arrondissement afin de revitaliser la démocratie municipale et stimuler la participation citoyenne. Par ce processus, il est souhaité de dépasser le cadre des consultations traditionnelles et de permettre aux citoyens de déterminer eux-mêmes les meilleurs projets pour améliorer leur qualité de vie et leur bien-être.

L'exercice sera proposé aux résidents de [Mercier-Est](#). Dès cet automne, le quartier Hochelaga-Maisonneuve sera aussi invité à prendre part à la démarche.

Un comité de pilotage composé d'élu.e.s, de représentants d'organismes communautaires, de citoyens et de fonctionnaires a été formé afin de définir le processus du budget participatif et de conseiller l'arrondissement afin d'offrir une démarche adaptée à la réalité du quartier et de faire le suivi des différentes étapes devant mener à sa mise en œuvre. L'arrondissement sera accompagné par le Centre d'écologie urbaine de Montréal pour réaliser le processus.

Le règlement du budget participatif propose un processus précis qui est appelé à évoluer, compte tenu du contexte de pandémie de COVID-19. Le processus sera adapté, en proposant des activités en ligne, notamment, afin de permettre aux citoyens de continuer à prendre une part active aux décisions qui concernent leur quartier et de proposer des projets qui répondent à leurs besoins.

## LE PRINCIPE

Le budget participatif est un processus qui permet aux habitants de décider de l'affectation d'une partie du budget public. Des projets proposés par les résidents de l'arrondissement destinés à améliorer le cadre de vie et impliquant des dépenses provenant du Programme triennal d'immobilisations (PTI) seront, après étude de faisabilité, soumis à un vote ouvert à tous les résidents du quartier Mercier-Est.

Tout processus démocratique présente ses forces et ses limites. Il est souhaité d'expérimenter avec ouverture le processus adapté de budget participatif et d'en tirer collectivement des apprentissages afin de bonifier un prochain cycle de budget participatif.

## LES OBJECTIFS

La démarche a pour but de :

- Accroître la participation des résidents aux décisions qui touchent leur milieu de vie;
- Diversifier les formes de participation citoyenne;
- Amener de nouvelles personnes à s'intéresser aux affaires municipales et à la démocratie locale;
- Être inclusive, en tenant compte des besoins des groupes vulnérables, sous-représentés ou pouvant faire l'objet d'exclusion afin qu'ils prennent part au processus.

## LE TERRITOIRE

Le budget participatif de 2020 visera le quartier Mercier-Est. Les projets développés en 2020 devront se réaliser à l'intérieur du territoire représenté sur [cette carte](#).

## LE BUDGET

L'enveloppe allouée au budget participatif dans Mercier-Est pour la réalisation de projets est d'un montant de 350 000 \$ provenant du Programme triennal d'immobilisations (PTI). Cette somme représente 3,5 % du PTI à l'échelle de l'arrondissement. Le conseil d'arrondissement s'engage à inscrire au PTI les projets qui seront priorisés, suite au vote des résidents de Mercier-Est.

L'Arrondissement accordera aussi des ressources humaines et financières afin d'encadrer et de communiquer la démarche. Ces ressources ne proviennent pas de l'enveloppe dédiée de 350 000 \$.

## LE CALENDRIER DE L'ÉDITION 2020

Le budget participatif se déroulera principalement en 2020 et comprend les phases suivantes.

- **Janvier à mai** : Préparation et information;
- **Juin 2020** : Collecte des idées de projets;
- **Juillet 2020** : Analyse préliminaire des idées;
- **Octobre 2020** : Développement de projets;
- **Octobre 2020** : Analyse finale des projets;
- **Novembre 2020** : Rencontre de bonification de projets;
- **Décembre 2020** : Dévoilement des projets et période de vote;
- **Janvier 2021** : Annonce des projets priorisés par la population;
- **2021-2022** : Réalisation des projets.

Ce calendrier est appelé à évoluer et à être amélioré pour une édition subséquente du budget participatif.

## LA PRÉPARATION

La phase de préparation consiste à rédiger le règlement, concevoir un plan de communication et de mobilisation destiné à diffuser l'information auprès de la population, mettre en place la logistique pour réaliser les activités pour accueillir les propositions de projets et les traiter.

Le mandat du comité de pilotage, composé de citoyens, d'un représentant de la Table de quartier, d'employés et d'élu.es de l'arrondissement, est de formuler des recommandations sur le processus de budget participatif à mettre en place. Le comité est chargé de conseiller l'arrondissement pour :

- Définir les règles du processus;
- Créer un processus adapté au milieu;
- Suivre le déroulement des différentes étapes : idéation, développement de projets, vote, mise en œuvre;
- Soutenir la mobilisation du milieu;
- Participer à l'évaluation du processus.

Cette année, cinq (5) citoyens ont été invités à joindre le comité. Le comité est accompagné par le Centre d'écologie urbaine de Montréal qui avait le mandat de proposer un processus adapté au milieu et de rédiger ce règlement.

Soucieux de prendre en compte les besoins des groupes vulnérables, sous-représentés ou pouvant faire l'objet d'exclusion, le comité de pilotage adhère aux principes de l'analyse différenciée selon les sexes et plus (ADS+) en offrant un processus inclusif.

Prenant appui sur les recommandations formulées dans le cadre de l'évaluation du processus tenu dans Mercier-Ouest en 2019, le comité de pilotage a opté pour la création d'un comité de mobilisation afin de rejoindre et inciter le plus de résidents possibles à participer.

## LA COLLECTE D'IDÉES

Il y a trois façons de partager ses idées pour améliorer le quartier entre le 1er juin et le 17 juillet 2020 :

1. En ligne via la [plateforme participative](#) en remplissant un court formulaire;
2. En remplissant un formulaire papier disponible dans certaines installations de l'arrondissement;
3. En participant à l'un des ateliers d'idéation en ligne qui remplaceront les ateliers d'idéation en personne dans le contexte de la COVID-19. Ces ateliers permettront aux citoyens d'identifier les besoins qu'ils jugent les plus prioritaires pour leur quartier et de proposer des idées de projets qu'ils souhaiteraient voir se réaliser.

Concernant les besoins du quartier, les résidents seront invités à choisir parmi une liste établie à partir des résultats des consultations et du forum menés l'an dernier par la Table de quartier Solidarité Mercier-Est. C'est au cours du mois de novembre que les résidents de Mercier-Est devraient pouvoir voter parmi les projets retenus et décider de ceux qui seront concrétisés.

Toutes les idées recueillies seront triées, regroupées par thèmes et feront l'objet d'une analyse minimale selon les critères d'admissibilité des projets avant d'être présentées à l'étape de Développement de projets.

## LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS

Le fruit de la collecte d'idées sera présenté lors de l'étape de développement de projets en septembre 2020 qui a pour objectif de :

- Présenter un bilan de la collecte d'idées (nombre et types d'idées recueillies, idées non retenues, etc.);
- Débattre et échanger sur les besoins de la population afin de prioriser les idées (lors du sondage de priorisation des idées du 10 au 18 septembre);

## LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS (SUITE...)

- Développer des projets (+/- 25) qui seront analysés par les services de l'arrondissement;
- Nommer des « résidents médiateurs » (nombre limité) qui participeront à l'atelier de bonification de projets.

La phase de développement des projets se déroulera en trois temps :

### **10 septembre, de 19 h à 20 h 30**

Lancement de la phase de développement des projets lors d'une rencontre d'information publique en ligne (Zoom) qui vise à :

- Présenter l'analyse et les idées admissibles;
- Expliquer la formule de l'atelier de développement de projets;
- Inviter les participants à compléter et diffuser un sondage de priorisation.

### **10 au 18 septembre**

Sondage en ligne de priorisation ouvert au grand public afin d'identifier les projets qui répondent le plus aux besoins et aspirations des citoyens en prévision de l'atelier de discussion à venir.

### **7 octobre, de 19 h à 21 h**

Atelier de discussion en ligne (Zoom), sur inscription, pour développer en projets les idées sélectionnées dans le cadre du sondage de priorisation et identifier les résidents-médiateurs qui participeront à une éventuelle bonification des projets en prévision du vote.

Note : Pour participer à l'atelier du 7 octobre, les participants devront préalablement avoir assisté à la rencontre d'information publique ou avoir visionné l'enregistrement du 10 septembre, qui est préparatoire.

## L'ADMISSIBILITÉ DES PROJETS

Les projets soumis au vote devront répondre aux critères d'admissibilité suivants :

- Avoir une valeur de 10 000 à 350 000 \$;
- Se réaliser dans le quartier [Mercier-Est](#);
- Être réalisables dans les deux ans suivant le vote;
- Représenter une amélioration pour la communauté;
- Viser l'intérêt collectif (ne pas avantager une personne ou un petit groupe de personnes);
- Représenter une réalisation durable à long terme (au minimum 5 ans);
- Constituer une dépense en équipement ou en aménagement provenant du Programme triennal d'immobilisations;
- Être cohérents avec les plans et politiques de l'arrondissement (ex. Politique d'implantation et d'aménagement des aires d'exercice canin, Plan local de déplacements);
- Relever de la juridiction de l'arrondissement;
- Être réalisés sur le domaine public ou une propriété de l'arrondissement;
- Ne pas être déjà en cours d'étude ou d'exécution;
- Ne pas générer de nouveaux frais de fonctionnement supérieurs à 5 %/an du montant investi.

## L'ANALYSE TECHNIQUE ET LA LISTE FINALE DES PROJETS

Les projets développés lors du Développement de projets feront l'objet d'une étude de faisabilité technique, juridique et financière par les services de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga–Maisonneuve. Le résultat de cette analyse sera présenté aux « résidents médiateurs » lors de l'atelier de bonification de projets en septembre.

Les « résidents médiateurs » nommés lors du Développement de projets ainsi que les membres du comité de pilotage seront invités à participer à l'atelier de bonification de projets qui vise à :

- Prendre connaissance de l'analyse des projets par les services (ex. projets non admissibles, à modifier);
- Effectuer des choix nécessaires à l'admissibilité de certains projets (ex. choix d'un autre lieu ou adaptation d'un projet);
- Établir la liste finale des projets à mettre au vote (ex. priorisation si nécessaire).

Les échanges nécessaires à l'établissement de la liste finale de projets peuvent difficilement se faire en grand groupe. Dans le but de maintenir la transparence auprès de la population et d'élargir la discussion, il a été décidé d'inviter six (6) résidents de Mercier–Est à se joindre au comité de pilotage pour établir la liste finale des projets.

Le choix des résidents–médiateurs et la liste finale des projets seront publiés sur la [plateforme participative](#).

## LA MISE AU VOTE DES PROJETS

La liste finale des projets qui seront soumis au vote des résidents de Mercier-Est comprendra :

- Le nom du projet;
- Une description succincte;
- Un lieu de réalisation;
- Le coût estimé.

### Qui peut voter?

- Tous les résidents de Mercier-Est peuvent voter sans condition d'âge à raison d'un vote par personne.
- Le scrutin repose sur la bonne foi du votant, qui atteste être résident de Mercier-Est et qui s'engage sur l'honneur à ne voter qu'une seule fois.

### Comment voter?

Afin de favoriser la participation d'un plus grand nombre de résident à voter, deux possibilités s'offriront à eux pour voter, du 1er au 14 décembre 2020 :

- en ligne sur la [plateforme participative](#);
- en déposant un bulletin papier dans les urnes réservées à cet effet dans divers lieux du quartier (la liste complète des lieux de dépôt se retrouvera sur la [plateforme participative](#)).

### Déroulement du vote

Les projets seront soumis au vote pour l'ensemble du territoire visé, selon le système de vote par approbation. Chaque résident devra indiquer quels projets sont les plus bénéfiques pour la communauté selon lui. Un maximum de cinq (5) projets doivent être votés sur le bulletin de vote en cochant la ou les cases appropriées. Si plus de cinq (5) projets sont choisis, le bulletin de vote sera annulé.

## LA MISE AU VOTE DES PROJETS (SUITE...)

### **Déroulement du vote (suite...)**

Le vote du budget participatif est une votation organisée à l'initiative de l'Arrondissement de Mercier–Hochelaga–Maisonnette et non une procédure référendaire prévue par la loi. Dès lors, le scrutin repose sur la bonne foi du votant, qui atteste être résident de Mercier–Est et qui s'engage sur l'honneur à ne voter qu'une seule fois.

Un sondage démographique facultatif sera proposé à tous les participants afin de connaître le profil des personnes rejointes et d'améliorer le processus. Dans ce sondage facultatif, on y retrouvera des questions concernant l'âge du votant, le genre, la propension à participer aux élections municipales, l'implication précédente dans le processus du budget participatif, etc.

Les données des résultats du vote seront ensuite rendues publiques sur la [plateforme participative](#).

### **Conditions d'annulation d'un bulletin de vote**

Pour le vote physique et en ligne, le votant devra obligatoirement fournir les informations suivantes, faute de quoi, le bulletin de vote sera annulé :

- résident de Mercier–Est (oui ou non, si non le votant ne peut pas voter);
- code postal (résident de Mercier–Est);
- engagement à ne voter qu'une seule fois.

## PROCESSUS DE COMPILATION DU VOTE

- Les votes compilés par ordinateur feront l'objet d'une vérification par des employés de l'arrondissement MHM et du Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM);
- Le dépouillement du vote papier et des sondages sociodémographiques se tiendra à la mi-décembre 2020;
- La méthode de vote par approbation est le système de vote qui est utilisé pour compiler le vote, ce qui signifie qu'un vote = 1 point;
- Les votes rejetés seront documentés et présentés au comité de pilotage;
- Les résultats de chaque bulletin papier seront entrés dans un fichier Excel, correspondant à celui généré par le bulletin de vote via Google Forms, afin de faciliter le calcul du vote et l'analyse du sondage;
- Les élus prennent connaissance des résultats. S'il y a égalité entre deux projets, le conseil d'arrondissement tranchera avec le soutien du comité de pilotage;
- Les résultats du vote sont dévoilés sur la [plateforme participative](#);
- Les résultats des projets à réaliser seront ensuite adoptés au Conseil d'arrondissement.

### **Interprétation des situations particulières pour le bulletin papier**

- Dans le cas où une personne choisit plus de 5 projets, le bulletin de vote est annulé.
- Tous les symboles tels que x, ✓, \*, nombre, points, ● et ■ sont acceptés, à condition que leur nombre ne dépasse pas 5 choix.
- L'engagement à ne voter qu'une seule fois (réponse oui), l'attestation de résidence dans Mercier-Est et le code postal sont des questions obligatoires. Une absence de réponse dans l'une ou plusieurs de ces catégories invalide le vote.
- Une vérification des codes postaux sera réalisée. Les votes des personnes ayant un code postal qui ne se situe pas dans le quartier de Mercier-Est sont annulés.

## LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS

Les élu.es du conseil d'arrondissement s'engagent à intégrer les projets priorités par la population qui entrent dans l'enveloppe maximum de 350 000 \$ au Programme triennal d'immobilisations (PTI).

Le ou les projet(s) ayant reçu(s) le plus grand nombre de votes sera (seront) financé(s). S'il reste des fonds disponibles qui ne couvrent pas le premier projet priorisé, ces fonds seront alloués au projet suivant dans la liste de priorités. Cette méthode sera appliquée jusqu'à ce que la somme de 350 000 \$ soit dépensée. S'il y a égalité entre deux projets, le conseil d'arrondissement tranchera à la majorité.

Les équipements collectifs implantés demeureront propriété de l'arrondissement, à moins d'entente avec un tiers.

## LA COORDINATION

Le budget participatif est un projet coordonné par la division des communications de l'arrondissement. Il implique de nombreux services qui participeront aux différentes étapes du processus. Les organismes du milieu et les résidents sont invités à relayer l'information et à soutenir la participation de la population.

## GESTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies en cours de processus du budget participatif de Mercier-Est serviront à la mobilisation et à l'évaluation du processus seulement et seront gérées conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. (L.R.Q. c. A-2.1)

## LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS

**Programme triennal d'immobilisations (PTI) :** Le PTI regroupe un éventail de projets que l'administration compte réaliser pour bâtir une ville à la mesure des attentes des résidents. Les projets sont principalement liés à l'acquisition de biens durables et d'une valeur importante ou à l'exécution de travaux d'infrastructures. C'est un peu « l'hypothèque » de la municipalité.

**Résident :** Toute personne ayant sa résidence principale dans le quartier Mercier–Est, soit le territoire couvert par [cette carte](#).

**Résidents médiateurs :** Personnes qui auront été nommées lors de l'atelier de développement de projets pour participer à la rencontre de bonification de projets. Un nombre limité de personnes sera nommé.

**Organisations locales :** Organismes communautaires ou de loisirs, institutions ou commerces localisés sur le territoire de Mercier–Est offrant des activités ou des services.

**Fonctionnaire :** Personne qui occupe un emploi à la Ville de Montréal. Ces membres de la fonction publique peuvent être des professionnels dans les domaines suivants : travaux publics, aménagement paysager, architecture, urbanisme, etc.

**Compétences municipales :** Le conseil d'arrondissement assume les pouvoirs de portée locale dans les domaines suivants : l'urbanisme, la gestion des matières résiduelles, la culture, les loisirs, le développement social et communautaire, les parcs, la voirie locale, l'habitation, la prévention en matière d'incendie.

**Projet :** Un projet est une idée qui a été détaillée et définie lors du Forum de développement de projets.

**Comité de pilotage :** Un comité composé d'élu.e.s, de citoyens, de représentants d'organismes communautaires et de fonctionnaires formé afin de définir le processus du budget participatif et de conseiller l'arrondissement afin d'offrir une démarche adaptée à la réalité du quartier.